



Volet B

# Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



Tribunal de commerce d'Anvers  
EN

19 NOV. 2012

Grefte

Le Greffier

N° d'entreprise : 0451.573.503

Dénomination

(en entier) : **BRICOFER S.A.**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rivage de Boubier n°25, 6200 CHATELET

Objet de l'acte : **Renouvellement du conseil d'administration**

Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2012 :

L'assemblée générale décide de renouveler le conseil d'administration et, en conséquence, de mettre fin au mandat des administrateurs en place à compter de ce jour.

En remplacement, elle nomme à compter de ce jour jusqu'à l'assemblée générale de 2018 :

-Monsieur Philippe GROSJEAN, domiciliée à 6110-Montigny-le-Tilleul, avenue des Ecureuils, 6;

-Mademoiselle Aurore GROSJEAN, domiciliée à 6110-Montigny-le-Tilleul, avenue des Ecureuils, 6 ;

-Monsieur Guillaume GROSJEAN, domicilié à 6110-Montigny-le-Tilleul, avenue des faisans, 4 ;

-Monsieur Maxime GROSJEAN, domiciliée à 6110-Montigny-le-Tilleul, avenue des faisans, 25 ;

-La société anonyme COMPAGNIE BELGE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES ET IMMOBILIERES (N° BCE : 0869.734.860). Son représentant permanent sera Monsieur Philippe GROSJEAN, qui accepte ;

-La société anonyme ACIERS GROSJEAN (N° BCE : 0437.574.423). Son représentant permanent sera Monsieur Maxime GROSJEAN, qui accepte.

Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 24 mai 2012 :

1.A l'unanimité des administrateurs présents, le conseil d'administration décide de reconduire Monsieur Philippe GROSJEAN et Monsieur Maxime GROSJEAN dans leurs fonctions d'administrateurs délégués. Monsieur Philippe GROSJEAN est reconduit dans sa fonction de Président du conseil d'administration.

2.POUVOIRS DE SIGNATURE : A l'unanimité des administrateurs présents, le conseil décide de confirmer les pouvoirs de signature en place.

Maxime GROSJEAN  
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/11/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature